



Echelle : 1/5 000  
Plan édité le 06/12/2016  
Fichier : 3\_3\_37151\_Zonage\_P2\_5000.mxd

Approbation du PLU,  
vu pour être annexé à la délibération  
du conseil municipal du 14 décembre 2016

La Membrolle  
sur-Choisille  
Département de l'Indre-et-Loire

atu

Agence d'Urbanisme et d'Agglomération en Touraine  
10 rue de la République - 37100 Choisille  
Téléphone : 02 47 71 70 70  
Fax : 02 47 71 70 72  
Courriel : atu@atu.org  
www.atu.org

### ZONE URBAINE

#### UA : le centre-bourg

- UAa : les arrières Est de la rue Nationale
- UAAb : le lotissement des Clairs Logis
- UAc : la place de l'Europe et ses abords

#### UB : des secteurs de particuliers au sein des quartiers existants

- UBa : le coteau du bourg
- UBb : la rue de Château-la-Vallière
- UBc : le Gros Chillou
- UBca : l'ancienne laiterie
- UBd : la route de Mettray
- UBe : la station-service de Mazagran et ses abords

#### UC : les quartiers pavillonnaires

- UcA : le lotissement de la Billonnière

#### UD : le quartier de Mazagran

#### UE : les grands équipements

- UEa : les équipements sportifs, culturels et de loisirs
- UEb : l'Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille (IDEF)
- UEc : le foyer ANAIS
- UEd : les établissements Bel Air et Louis Sevestre

#### UX : le parc d'activités

### ZONE À URBANISER

- 1AU : Le futur quartier de Mazagran 2

### ZONE AGRICOLE

- A : l'espace agricole

### ZONE NATURELLE

#### N : l'espace naturel et forestier

- Na : la rue du Moulin Millon
- Nb : les abords de la RD938
- Nc : les Chaînayes - les Minées
- Nca : les constructions rurales traditionnelles dans le secteur des Chaînayes - les Minées
- Nd : le lac
- Ne : la station d'épuration du Guéret et le centre technique municipal
- Nf : les hébergements touristiques
- Ng : les entreprises dans l'espace naturel

- Limite de zone ou secteur
- Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation
- Espace boisé classé existant ou à créer (L113-1 et suivants)
- Emplacement réservé (L151-41)
- Secteur en attente d'un projet d'aménagement global (L151-41)
- Secteur de mixité sociale (L151-15)
- Mare et étang à préserver (L151-23)
- Hale à préserver (L151-23)
- Recul maximal des constructions à usage principal d'habitation - risque d'inondation (L151-17)
- Recul des constructions par rapport à l'axe de voie (L111-6 et suivants)
- ← 7,5 m → Marge de recul par rapport à l'axe de la voie (L111-6 et suivants)
- Linéaire de diversité commerciale à protéger (L151-16)
- ① Numéro d'emplacement réservé

Emplacements réservés		
1	Cheminement de circulations douces (3 mètres de large) le long de la Petite Choisille dans le centre-bourg du lavoir au parking de l'église	Commune
2	Cheminement de circulations douces (3 mètres de large) entre la rue du Colombeau et le terrain de l'Aubrière	Commune
3	Cheminement de circulations douces (2,5 mètres de large) entre le terrain de l'Aubrière et l'avenue Charles De Gaulle	Commune
4	Agrandissement et réaménagement du CTM	Commune
5	Cheminement de circulations douces du pont sous la déviation à la Petite Choisille	Commune



Constructibilité limitée à 10 m<sup>2</sup> de surface de plancher (Date d'échéance : 5 ans après l'approbation du PLU)

PLAN N°2 : Zoom au 1/2 000